

L'utilisation des vestiaires au sein des clubs

Fiche publiée en décembre 2024.

Certains éléments ont pu évoluer depuis la date de publication.

La question de l'utilisation des vestiaires dans les clubs de sport ne fait pas, à ce jour, l'objet d'une réglementation. Les bonnes pratiques à adopter relèvent alors davantage d'une réflexion devant aller dans le sens de la protection des adhérents du club.

Il relèvera dès lors du pouvoir décisionnel de chaque club de mettre en place les règles relatives à l'utilisation de ses vestiaires dans un objectif de sécurité de ses licenciés et usagers.

Pour aider les clubs dans la mise en place de ces mesures, la Fédération a établi différentes recommandations.

A. Les recommandations d'ordre général :

- Les portes du vestiaire devront rester fermées pendant que les enfants se changent ou se douchent.
- Les téléphones portables devront être éteints dans les vestiaires afin qu'aucune image ou vidéo ne soit capturée dans l'enceinte du vestiaire.
- Un enfant qui ne sait pas se laver seul, se douchera chez lui.
- Si un enfant souhaite se doucher en sous-vêtement, il faut respecter sa pudeur et ne pas l'obliger à se mettre nu.
- La signalétique « Hommes » et « Dames » des vestiaires et sanitaires ne pose aucun problème d'ordre réglementaire ou légal à ce jour et ne revêt pas de caractère discriminatoire par nature.
- Dans le cas où le club serait contraint de mettre en place des vestiaires mixtes, il faudrait que ceux-ci contiennent des cabines de déshabillage et que la nudité soit interdite dans l'espace commun du vestiaire.
- Au-delà de la sécurité de leurs gymnastes, les clubs doivent porter une attention particulière à la protection des biens de ces derniers. Dans ce cadre, les clubs peuvent indiquer à leurs adhérents de laisser tous leurs objets de valeurs chez eux. La mise en place d'affichages de prévention est

recommandée. Si des problèmes persistent, des solutions plus sécurisantes sont à envisager (casiers fermés, gardiennage, caméras aux entrées et sorties...)

B. Accès aux vestiaires pour les parents des gymnastes et leurs encadrants :

- Aucun encadrant ne devra se trouver isolé avec un enfant dans les vestiaires, aux toilettes ou pour prodiguer des soins. D'une manière générale, dans tout endroit clos.
- L'entrée dans le vestiaire se fait en frappant à la porte, en s'annonçant et après avoir entendu une réponse donnant la permission d'entrer
- Pour les sportifs qui ne sont pas en âge ou en capacité de se changer seuls, la présence du parent du même sexe est autorisée
- Tout parent qui entrera dans le vestiaire s'occupera uniquement de son enfant ou d'enfant dont il aura la charge. L'encadrant devra au préalable avoir été informé de cette responsabilité.
- Les encadrants et/ou parents ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants.
- Le temps passé dans les vestiaires, hors de la présence de l'encadrant, doit être suffisant pour permettre le changement de tenue. Toutefois, afin d'éviter toute dérive (violences entre gymnastes, harcèlement...) l'intervention de l'encadrant à l'intérieur du vestiaire peut s'avérer indispensable. Il faut donc que l'encadrant se trouve suffisamment proche des vestiaires afin d'être en capacité d'entendre un appel à l'aide d'un gymnaste.